

MM. Hering et Fuller, qui avaient été priés de donner leur opinion sur la question de savoir quel était le mode de pompage le moins coûteux, n'hésitèrent pas à dire que la Ville devrait prendre, aussitôt que possible, les mesures nécessaires pour que l'eau soit à l'avenir pompée par la force hydraulique vu l'économie considérable qu'elle réaliserait par là.

BOULEVARDS LE LONG DE L'AQUEDUC

En même temps qu'il soumettait son projet d'élargissement de l'aqueduc, M. Janin proposa que des boulevards, où les tramways électriques, les automobiles, les voitures et les piétons pourraient circuler, fussent établis sur les berges de l'aqueduc. De chaque côté de ces boulevards seraient construites, sans aucun doute, de jolies résidences, qui, avec le temps, feraient de cette localité un des endroits les plus attrayants de la ville. Pour cela, il fallait environ 2,349,331 pieds de terrain. Les propriétaires riverains de l'aqueduc avaient offert d'en céder gratuitement 1,094,948 pieds à la Ville. Celle-ci n'aurait donc à acquérir, par expropriation, que 1,254,383 pieds de terrain au prix approximatif de $\frac{1}{4}$ de million.

Pour élargir l'aqueduc sans boulevards, il faudrait que la Ville achète 956,972 pieds de terrain, au prix approximatif de \$191,000. Si des boulevards étaient établis, la Ville obtiendrait gratuitement l'immense étendue de terrain sus-mentionnée. M. Janin donna des chiffres, montrant que les entrepreneurs seraient en position de soumissionner pour les travaux d'agrandissement de l'aqueduc à un prix bien plus bas s'ils pouvaient déposer les déblais, dont la quantité était estimée à 2,285,000 verges cubes, sur les deux côtés de l'aqueduc au lieu d'avoir à les transporter au loin. Cela seul représentait pour la Ville une épargne d'environ \$45,700. Bref, la dépense que la Ville aurait à faire, si le projet d'établissement de boulevards était approuvé, ne serait que de \$727,600.

Voici ce que disait l'ingénieur en chef à la fin de son rapport :

"Je vous ferai remarquer que le coût de l'établissement des boulevards, en tant que nivellement, macadamisage, etc., ne peut être considéré comme une charge aux dépens de la Cité, que dans un délai assez éloigné, c'est-à-dire après l'achèvement complet des travaux de l'aqueduc, et à une époque où il est raisonnable de prévoir que le territoire traversé par les dits boulevards fera probablement partie de la municipalité de Montréal, ce qui pourra permettre de prélever sur les propriétaires riverains des taxes rémunératrices pour les améliorations exécutées."